

Eure-et-Loir  
**Commune d'ARCISSES**

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 2 MARS 2022

Date de transmission de la convocation 23 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le deux du mois de mars, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Membres absents	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	<i>Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon</i>	X			
TRIVERO Valérie	<i>1<sup>er</sup> adjoint</i>	X			
BOTINEAU William	<i>2<sup>ème</sup> adjoint</i>	X			
VEDIE Edwige	<i>3<sup>ème</sup> adjoint</i>	X			
ENEULT Hervé	<i>4<sup>ème</sup> adjoint</i>	X			
GAUTHIER Nicole	<i>5<sup>ème</sup> adjoint</i>	X			
CARLIER Thierry	<i>6<sup>ème</sup> adjoint</i>	X			
RUHLMANN Philippe	<i>Conseiller Municipal</i>	X			
VAUDRON Francis	<i>Maire délégué Coudreceau</i>	X			
BOBAULT Bruno	<i>Conseiller Municipal</i>	X			
LETANG Didier	<i>Conseiller Municipal</i>	X			
DENORMANDIE	<i>Conseillère Municipale</i>	X			
DEHARBE James	<i>Conseiller Municipal</i>		X		
DREUX Hervé	<i>Conseiller Municipal</i>	X			
CHERON Sylvie	<i>Conseillère Municipale</i>	X			
DE KONINCK Francis	<i>Maire délégué Brunelles</i>	X			
JOLY Jimmy	<i>Conseiller Municipal</i>	X			
LE BAIL Nadège	<i>Conseillère Municipale</i>	X			
DAVEAU Angélique	<i>Conseillère Municipale</i>		X		LETANG Didier
HOCHEDÉ Véronique	<i>Conseillère Municipale</i>		X		
VAUDRON Aline	<i>Conseillère Municipale</i>		X		GAUTHIER Nicole
HAYE GANET	<i>Conseillère Municipale</i>	X			
BARBAZ Marie	<i>Conseillère Municipale</i>	X			

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.

Valérie TRIVERO a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Tarif surtaxe eau et redevance assainissement Brunelles
2. Choix maîtrise d'œuvre construction cabinet infirmier
3. Attribution marchés travaux extension restaurant scolaire
4. Rapport sur les travaux en cours
5. Rapport commission scolaire
6. Rapport commission festivités
7. Modification des modalités d'accès au Système d'Information Géographique Infogéo28
8. Questions diverses

TARIF SURTAXE EAU ET REDEVANCE ASSAINISSEMENT BRUNELLES (Délibération 1-02/03/2022)

Stéphane COURPOTIN explique au Conseil Municipal que les consommateurs doivent être informés du prix de l'eau et de l'assainissement avant consommation. Cela implique que le Conseil Municipal délibère sur cette question avant le relevé des compteurs.

Stéphane COURPOTIN présente l'historique des taux :

Année	Taux surtaxe au m3		Redevance assainissement le m3
	Particulier	Vente en gros	
2018	0,14 €	0,20 €	1,10 €
2019	0,14 €	0,20 €	1,20 €
2020	0,16 €	0,22 €	1,40 €
2021	0,16 €	0,22 €	1,40 €

Et de fixer les prix comme suit :

Année	Taux surtaxe au m3		Redevance assainissement le m3
	Particulier	Vente en gros	
2022	0,20 €	0,25 €	1,50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition telle qu'exposée ci-dessus.

CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION CABINET INFIRMIER (Délibération 2-02/03/2022)

Stéphane COURPOTIN rappelle le projet de construction d'un cabinet infirmier pour accueillir deux infirmières libérales.

Stéphane COURPOTIN propose d'avancer dans ce projet avec un maître d'œuvre pour établir un avant-projet sommaire, un avant-projet définitif, préparer le permis de construire, le dossier de consultation des entreprises et l'analyse des offres, suivre les travaux et les réceptionner.

Il propose deux offres :

1. MP Agence d'architecture - La Ferté Bernard 18 000 € HT (Forfait minimum)
2. ANAMORPHOSE – Châteaudun 16 900 € HT (Forfait définitif)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Lancer le projet ;
- Retenir l'offre ANAMORPHOSE ;
- Donner tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour signer l'offre et tous documents relatifs à ce projet.

ATTRIBUTION MARCHES TRAVAUX EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE (Délibération 3-02/03/2022)

Stéphane COURPOTIN rappelle que la consultation pour les travaux d'extension du restaurant scolaire a été lancée en procédure adaptée fractionnée en 10 lots.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 6 janvier 2022 au BOAMP et sur la plateforme dématérialisée amf28.fr.

Stéphane COURPOTIN informe le Conseil Municipal que des offres ont été déposées sur tous les lots sauf les lots :

LOT 05	Cloisons – Doublages – Faux plafonds
LOT 10	Chambre froide

Il propose, sans attendre le résultat des négociations à intervenir avec les entreprises ayant déposé une offre, de déclarer les lots 5 et 10 infructueux et de relancer une consultation pour ces deux lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- De relancer la consultation pour les lots 5 et 10 sous forme de MAPA ;
- D'autoriser le Maire ou son(sa) représentant(e) à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### RAPPORT SUR LES TRAVAUX EN COURS

Stéphane COURPOTIN présente les travaux en cours :

- Réalisation du Lotissement de la Maçonnerie ;
- Travaux d'aménagement de la rue du Rocher ;
- Travaux d'aménagement de la rue de la Flamandière ;
- Aménagement de sécurité rue de l'Eglise.

#### RAPPORT COMMISSION SCOLAIRE

Thierry CARLER rappelle la réunion du 17 novembre dernier où étaient présents l'Inspectrice Académique, les directions de nos écoles y compris celle de Champrond, le président du SIRP.

Les échanges avaient porté sur les points suivants :

- Présentation des effectifs du moment ainsi que les perspectives N+ 1 ;
- Constat de l'inspectrice académique sur la stabilité des effectifs de l'école de Coudreceau, pas de problème ni au niveau effectif, ni au niveau structurel, mais un problème pédagogique ;
- Recherche d'une solution pour régler le problème de multi-niveaux de l'école de Coudreceau mais pas de solution avancée plus qu'une autre ;
- Prévision d'une nouvelle réunion toujours avec les mêmes intervenants en début d'année 2022.

La réunion de début d'année s'est tenue le 23 février 2022 mais l'inspectrice était absente.

L'objet de cette réunion était de voir avec les directions de nos écoles comment nous pourrions présenter au travers une rencontre avec les représentants des parents d'élèves, la situation de nos écoles et évoquer plus particulièrement un rapprochement entre les écoles de Margon et Coudreceau.

Différentes solutions ont été évoquées :

- Créer un pôle « Maternelle » à Coudreceau ;

- Faire voyager les élèves entre ces 2 écoles ;
- Créer une 5<sup>ème</sup> classe à Margon.

Les échanges se poursuivent avec les directions des écoles de Coudreceau et Margon pour avoir leur avis sur différentes solutions.

La Commission scolaire se réunira pour travailler sur des simulations le 28 avril 2022, date retenue pour rencontrer les représentant des parents d'élèves.

Thierry CARLIER précise que la situation n'est pas simple, qu'il faut être conscient que l'argument de la solidarité ne sera pas suffisant pour trouver une solution qui donne satisfaction aux enseignants, aux parents d'élèves et aux élèves.

#### RAPPORT COMMISSION FESTIVITES

Nicole GAUTHIER rappelle les règles d'attribution des subventions aux associations Arcissoises :

- Subvention de base 350 €
  - + 100 € par séance d'activité hebdomadaire
  - + 100 € par animation communale annuelle
- Subvention de base 550 € pour :
  - Les coopératives scolaires
  - Les associations de Parents d'élèves
  - Les clubs de personnes âgées
  - L'association du personnel communal
- Subvention de 100 € : association sans activité locale
- Subvention de 175 € pour les associations qui se créent
- Subvention de 0 € pour :
  - Les associations qui n'ont pas fourni le compte rendu moral et financier
  - Les associations qui ne font pas de demande 2 années de suite

Nicole GAUTHIER présente les règles pour l'attribution des subventions aux associations Nogentaises :

- 75 € pour le club, majoré de 75 € si le club a plus de 100 adhérents + 25 € par jeune d'Arcisses de moins de 25 ans.

Afin d'aider les associations à reprendre leurs activités après 2 années d'arrêt en raison de la crise sanitaire, la Commission festivités propose, qu'exceptionnellement pour l'année 2022, la majoration de 75 € soit attribuée à chaque club quel que soit le nombre d'adhérents à l'association.

Nicole GAUTHIER propose également les 4 associations nationales qui percevront une subvention de 220 €.

Il est également proposé une subvention exceptionnelle en faveur de l'Ukraine de 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte les modalités ci-dessus exposées de versement de subventions aux associations qui seront inscrites au budget primitif de la Commune.

## MODIFICATION DES MODALITES D'ACCES AU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INFOGEO28 (Délibération 4-02/03/2022)

Stéphane COURPOTIN rappelle qu'ENERGIE Eure-et-Loir développe et met à disposition des communes et de leurs groupements son Système d'Information Géographique (SIG) baptisé Infogéo 28.

Grâce à cet outil, il s'avère possible de consulter, visualiser et interroger de nombreuses données (cadastre, documents d'urbanisme, réseaux d'électricité et de gaz, d'eau potable, installations d'éclairage public...), de procéder à la réalisation d'analyses thématiques et à l'impression de cartes.

Cependant, l'évolution de la réglementation relative à « la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel » contraint désormais chaque collectivité à devoir nommer un(e) délégué(e) à la protection des données personnelles lequel ou laquelle ne peut être un(e) élu(e) et à signer chaque année un engagement de confidentialité afin de toujours pouvoir accéder aux données à caractère personnel figurant notamment au cadastre.

Dans ces conditions, il s'avère nécessaire de conclure une nouvelle convention avec ENERGIE Eure-et-Loir en vue d'organiser l'accès à la plateforme Infogéo 28 dans le respect de la nouvelle réglementation en vigueur.

En conséquence, après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Se déclare favorable à l'accès de la commune à la plateforme informatique Infogéo 28 ;
- Approuve les dispositions contenues dans la convention à intervenir avec ENERGIE Eure-et-Loir et autorise le Maire ou son(sa) représentant(e) à signer ce document ;
- S'engage à désigner un(e) délégué(e) à la protection des données personnelles (DPO) en complétant pour cela l'acte d'engagement de confidentialité et à transmettre ce document à ENERGIE Eure-et-Loir à l'appui de la convention pour permettre le maintien de l'accès aux données à caractère personnel présentes au sein d'Infogéo28 ;
- S'engage à transmettre à ENERGIE Eure-et-Loir un nouvel acte d'engagement de confidentialité en cas de désignation d'un(e) nouveau (nouvelle) délégué(e) à la protection des données personnelles (DPO).

## QUESTIONS DIVERSES

- ACQUISITION TRACTEUR ET EPAREUSE (Délibération 5-02/03/2022)

Stéphane COURPOTIN expose au Conseil Municipal que les pièces nécessaires à la réparation du tracteur de marque GOLDONI sont introuvables et que le tracteur est hors de service.

Ce matériel étant indispensable aux services techniques, Stéphane COURPOTIN propose de lancer une consultation pour remplacer ce tracteur.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'acquérir un tracteur équipé d'une épareuse ;
- D'autoriser le Maire ou son(sa) représentant(e) à lancer la procédure de mise en concurrence sous forme d'un MAPA pour mener à bien le projet ;
- D'autoriser le maire à prendre toutes dispositions utiles pour la réalisation de cette mise en concurrence et le cas échéant, relancer ce dernier en cas d'infructuosité.

- MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE (Délibération 6-02/03/2022)

Stéphane COURPOTIN rappelle que par délibération du 11 octobre 2021, le Conseil Municipal a autorisé l'adhésion et la signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation des travaux de voirie.

La Communauté de Communes du Perche étant désignée comme coordonnateur du groupement.

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence, 1 candidature et offre ont été réceptionnées à la date limite de remise des plis, fixée au 5 novembre 2021 à 12 h 00.

Dans le rapport d'analyse des offres du 1<sup>er</sup> mars 2022, il est proposé d'attribuer le marché public du groupement de commandes de travaux de voirie à l'entreprise PIGEON TP.

La durée de ce marché est fixée à 1 an, renouvelable 3 fois sur décision expresse de chaque adhérent du groupement de commandes.

Le montant maximum défini par le marché est de 940 000 HT €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire ou son représentant à signer et à exécuter l'accord-cadre à bons de commande - travaux de voirie et réseaux de la commune d'Arcisses.
- COMMISSION DES FINANCES

Edwige VEDIE annonce que la présentation des comptes 2021 et la préparation des budgets primitifs 2022 aura lieu le 21 mars prochain à 13h30.

- BORNE NUMERIQUE INSTALLEE DEVANT LA MAIRIE

Thierry CARLIER annonce que la borne numérique devant la mairie est maintenant en service.

- FOUR DE LA MARPA

William BOTINEAU signale que le four de la MARPA est hors service et qu'il va donc falloir le changer.

- AIDE A L'UKRAINE

Valérie TRIVERIO précise que la Préfecture a demandé aux mairies de centraliser les aides et logements disponibles pour ensuite les relayer vers ses services.

- FOIRE AUX ARBRES

Stéphane COURPOTIN avise l'assemblée que le comité des fêtes demande des volontaires pour contrôler les pass sanitaires lors de la foire aux arbres du 6 mars prochain.

Le prochain Conseil Municipal est fixé  
au 5 avril 2022 à 19h30

La séance est levée à 21h15

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 2 mars 2022 :

1. TARIF SURTAXE EAU ET REDEVANCE ASSAINISSEMENT BRUNELLES (Délibération 1-02/03/2022)
2. CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE CONSTRUCTION CABINET INFIRMIER (Délibération 2-02/03/2022)
3. ATTRIBUTION MARCHES TRAVAUX EXTENSION RESTAURANT SCOLAIRE  
(Délibération 3-02/03/2022)
4. MODIFICATION DES MODALITES D'ACCES AU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE  
INFOGEO28 (Délibération 4-02/03/2022)
5. ACQUISITION TRACTEUR ET EPAREUSE (Délibération 5-02/03/2022)
6. MARCHÉ A BONS DE COMMANDE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE (Délibération 6-  
02/03/2022)

Nom Prénom	Membres présents	Membres absents excusés	Membres absents	Procuration à :	Signature
COURPOTIN Stéphane	X				
TRIVERIO Valérie	X				
BOTINEAU William	X				
VEDIE Edwige	X				
ENEAULT Hervé	X				
GAUTHIER Nicole	X				
CARLIER Thierry	X				
RUHLMANN Philippe	X				
VAUDRON Francis	X				
BOBAULT Bruno	X				
LETANG Didier	X				
DENORMANDIE Christelle	X				
DEHARBE James		X			
DREUX Hervé	X				
CHERON Sylvie	X				
DE KONINCK Francis	X				

JOLY Jimmy	X				
LE BAIL Nadège	X				
DAVEAU Angélique		X		LETANG Didier	
HOCHEDÉ Véronique		X			
VAUDRON Aline		X		GAUTHIER Nicole	
HAYE GANET Mégane	X				
BARBAZ Marie	X				